

Lundi 12 mai 2025

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal, tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville, le lundi 12 mai 2025 à 20 h 00.

Sont présents Mesdames et Monsieur les Conseillers suivants :
Francis Ouellet, Isabelle Chouinard, Josée Chouinard et Céline Langlais, sous la présidence de Madame Solange Morneau, mairesse formant quorum.

Sont absents Messieurs François Gagné-Bérubé et Rémi Pelletier, conseillers.

Sont aussi présentes Mesdames Louise St-Pierre, greffière et Emilie Poulin, directrice générale par intérim.

OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Constatant que les membres du conseil présents forment quorum, Madame la mairesse déclare la séance ouverte.

2025-05-199

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

CONSIDÉRANT la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Dépôt, ratification et adoption des comptes rendus des ouvertures des soumissions pour la reconstruction des terrains de tennis tenue le 5 mai 2025 et pour le remplacement d'un ponceau dans le 4^e Rang Est tenue le 7 mai 2025.
4. Octroi d'un contrat pour la reconstruction des terrains de tennis.
5. Octroi d'un contrat pour le remplacement d'un ponceau dans le 4^e Rang Est.
6. Octroi d'un contrat à Groupe Mario Bernier inc. pour la réalisation de travaux sur le terrain du centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie.
7. Mandat à Bouchard Service-Conseil S.E.N.C. pour la réalisation des plans et devis pour la vidange et la réfection des conduites du bassin de séchage.
8. Détermination du prix de vente de terrains dans la rue Marie-Anne-Fournier.
9. Prolongation des contrats de courtage exclusifs de l'agence immobilière Royal LePage Kamouraska-L'Islet en regard de la vente des terrains vacants de la rue Marie-Anne-Fournier.
10. Mandat à la mairesse et à la directrice générale par intérim pour signer une lettre d'entente avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800.
11. Désignation d'un représentant municipal à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Kamouraska le 13 mai 2025 à Saint-Joseph-de-Kamouraska.
12. Période de questions.
13. Clôture et levée de la séance.

CONSIDÉRANT l'article 325 de la Loi sur les cités et villes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement de l'adopter en reportant cependant l'item 7 à une séance ultérieure.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-200 **DÉPÔT, RATIFICATION ET ADOPTION DES COMPTES RENDUS DES OUVERTURES DES SOUMISSIONS POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS TENUE LE 5 MAI 2025 ET POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE 4^e RANG EST TENUE LE 7 MAI 2025.**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous, préalablement à la tenue de la présente séance, reçu copie du compte rendu de l’ouverture des soumissions tenue le 5 mai 2025 pour la reconstruction des terrains de tennis et pour le remplacement d'un ponceau dans le 4^e Rang Est tenue le 7 mai 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de les ratifier et de les adopter.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-201 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RECONSTRUCTION DES TERRAINS DE TENNIS.**

CONSIDÉRANT l’appel d’offres public lancé en mars 2025 pour la reconstruction des terrains de tennis;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l’ouverture des soumissions daté du 5 mai 2025;

CONSIDÉRANT l’analyse de la conformité des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 12 mai 2025 d’octroyer le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 412-2025 décrétant des travaux de reconstruction des terrains de tennis et autorisant un emprunt de 619 306 \$ pour en acquitter les coûts, lequel règlement est entré en vigueur le 5 mai 2025 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement d’octroyer le contrat pour la reconstruction des terrains de tennis à 2646-1871 Québec inc. (Aménagement Benoît Leblond) au montant de 411 233,14 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-202 **OCTROI D'UN CONTRAT POUR LE REMPLACEMENT D'UN PONCEAU DANS LE 4^e RANG EST.**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en avril 2025 pour le remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est;

CONSIDÉRANT le compte rendu de l'ouverture des soumissions daté du 7 mai 2025;

CONSIDÉRANT l'analyse de la conformité des soumissions reçues effectuée par Me Louise St-Pierre, greffière et sa recommandation datée du 12 mai 2025 d'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne), au montant de 343 085,92 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT le Règlement numéro 413-2025 décrétant des travaux de remplacement d'un ponceau sur le 4^e Rang Est et autorisant un emprunt de 543 920 \$ pour en acquitter les coûts, lequel règlement est entré en vigueur le 12 mai 2025 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'octroyer le contrat pour le remplacement d'un ponceau à 9091-9598 Québec inc. (Transport Pierre Dionne) au montant de 343 085,92 \$ incluant les taxes, le tout conformément aux conditions prévues au devis et aux documents de soumission.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-203

OCTROI D'UN CONTRAT À GROUPE MARIO BERNIER INC. POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX SUR LE TERRAIN DU CENTRE DE FORMATION ET D'ENTRAÎNEMENT PRATIQUE EN SÉCURITÉ INCENDIE.

CONSIDÉRANT la réalisation par le Service intermunicipal de sécurité incendie d'un centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie afin d'offrir à ses pompiers un lieu sécuritaire pour l'acquisition et le maintien des compétences en matière de lutte contre les incendies;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des travaux de nivellement du terrain et de stabiliser le sol pour le passage des camions incendie;

CONSIDÉRANT la soumission datée du 7 mai 2025 de Groupe Mario Bernier inc. au montant de 15 981,53 \$ incluant les taxes pour la réalisation de travaux de finition sur le terrain du centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2025-04-139 de ce conseil procédant à une appropriation au surplus accumulé non affecté de la Ville d'un montant de 34 157,69 \$ pour le paiement de dépenses liées au centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement d'octroyer un contrat à Groupe Mario Bernier inc. pour la réalisation de travaux sur le terrain du centre de formation et d'entraînement pratique en sécurité incendie au montant de 15 981,53 \$ incluant les taxes, le tout conformément à l'offre de service datée du 7 mai 2025.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-204 **DÉTERMINATION DU PRIX DE VENTE DE TERRAINS DANS LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.**

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pascal a procédé à la réalisation d'un nouveau développement résidentiel comprenant 17 terrains le long de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2023-03-93 de ce conseil établissant le prix de vente des terrains de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à une modification du prix de vente des lots numéros 6 445 418 et 6 445 419 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT la proposition de prix de vente des terrains soumise aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Céline Langlais

et résolu unanimement que le conseil municipal établisse les prix de vente suivants pour les lots indiqués ci-après :

- lot numéro 6 445 418 (306, rue Marie-Anne-Fournier) : 20 352 \$
- lot numéro 6 445 419 (308, rue Marie-Anne-Fournier) : 20 458 \$.

Solange Morneau, mairesse	Me Louise St-Pierre, greffière
---------------------------	--------------------------------

2025-05-205 **PROLONGATION DES CONTRATS DE COURTAGE EXCLUSIFS DE L'AGENCE IMMOBILIÈRE ROYAL LEPAGE KAMOURASKA-L'ISLET EN REGARD DE LA VENTE DES TERRAINS VACANTS DE LA RUE MARIE-ANNE-FOURNIER.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2024-05-207 de ce conseil octroyant des contrats de courtage exclusifs à l'agence immobilière Royal Lepage Kamouraska-L'Islet en regard de la vente des terrains vacants de la rue Marie-Anne-Fournier;

CONSIDÉRANT l'échéance des contrats de courtage le 15 mai 2025;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil de poursuivre la vente des terrains vacants de la rue Marie-Anne-Fournier par le biais de la même agence immobilière;

CONSIDÉRANT les formulaires de modification des contrats de courtage exclusifs soumis par Royal Lepage Kamouraska-L'Islet, lesquels prolongent la date des contrats jusqu'au 1^{er} mai 2026 et établissant de nouveaux prix de vente pour les terrains vacants portant les numéros civiques 306 et 308;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Isabelle Chouinard

et résolu unanimement :

- de ratifier les termes des formulaires de modification des contrats de courtage exclusifs à intervenir avec l'agence immobilière Royal Lepage Kamouraska-L'Islet pour la vente des terrains vacants portant les numéros civiques 300, 306, 308, 312, 316 et 318 de la rue Marie-Anne-Fournier, les contrats de courtage exclusifs étant prolongés jusqu'au 1^{er} mai 2026;

- d'autoriser Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, les formulaires de modification numéros MO 68116, MO 15438, MO 15439, MO 68139, MO 68127 et MO 68131.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-206

MANDAT À LA MAIRESSE ET À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM POUR SIGNER UNE LETTRE D'ENTENTE AVEC L'UNION DES EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE SERVICE, SECTION LOCALE 800.

CONSIDÉRANT que la Ville est consciente que l’augmentation récente du coût de la vie est au-delà de ce qu’il était anticipé au moment de la signature de la convention collective de travail;

CONSIDÉRANT le projet de lettre d'entente à intervenir avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800 sur ce sujet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement :

- que la Ville de Saint-Pascal accepte les grilles salariales proposées dans la lettre d'entente à intervenir avec l'Union des employés et employées de service, section locale 800;
- que le versement se fasse au plus tard dans les quarante-cinq (45) jours suivant la signature de la lettre d'entente;
- que la lettre d’entente soit déposée au Secrétariat du travail et fasse partie intégrante de la convention collective de travail;
- d'autoriser Madame Solange Morneau, mairesse et Madame Emilie Poulin, directrice générale par intérim à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-207

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL À L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE TOURISME KAMOURASKA LE 13 MAI 2025 À SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA.

CONSIDÉRANT une correspondance de Tourisme Kamouraska invitant la Ville à participer à l’assemblée générale annuelle de l’organisme le 13 mai 2025 à Saint-Joseph-de-Kamouraska;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Francis Ouellet

et résolu unanimement de désigner Madame Céline Langlais, conseillère pour représenter la Ville à l'assemblée générale annuelle de Tourisme Kamouraska le 13 mai 2025 à Saint-Joseph-de-Kamouraska et d'autoriser le remboursement des frais de déplacement selon le règlement de régie interne en vigueur.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

2025-05-208 **PÉRIODE DE QUESTIONS.**

Aucune question.

2025-05-209 **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE.**

CONSIDÉRANT que tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Josée Chouinard

et résolu unanimement la clôture et la levée de la séance à 20 h 19.

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière

Signature du procès-verbal

Solange Morneau, mairesse

Me Louise St-Pierre, greffière